



COMMUNIQUE DE PRESSE

RESTITUTION DES LOCAUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8

Depuis le 30 janvier 2018, des individus extérieurs à l'Université Paris 8 sont à l'origine d'un mouvement d'occupation qui a eu pour conséquence de perturber le fonctionnement normal de l'établissement. Ces individus ont également installé des personnes en situation irrégulière au sein de l'Université, dans l'objectif d'obtenir une régularisation globale de leurs situations et des solutions de logements.

Face à cette occupation, la Présidence de l'Université Paris 8 a fait le choix de la responsabilité et de l'humanité : un dialogue bienveillant a été établi avec les occupants et des moyens ont été déployés afin de permettre la prise en compte des difficultés spécifiques rencontrées par ces personnes. Cette volonté de dialogue s'est matérialisée par la création d'un Comité de médiation composé d'enseignants, de personnels et d'étudiants de l'université, qui a notamment permis d'informer régulièrement les personnes en situation irrégulière et leurs soutiens des initiatives à prendre dans le sens du traitement de leurs dossiers.

Malgré cet engagement, la Présidence de l'Université a dû néanmoins dresser le constat de l'impossibilité d'établir un dialogue constructif avec le groupe d'individus extérieurs à l'établissement, qui se présentaient comme les représentants des personnes en situation irrégulière.

La Présidence déplore également les perturbations dont le site universitaire fait les frais depuis plusieurs mois désormais : les étudiants et des personnels n'ont pu accéder normalement à leur cadre d'étude et de travail et des dégâts matériels importants sont constatés, dont les premières estimations permettent d'affirmer qu'ils seront supérieurs à 800 000 euros.

Enfin, la Présidence ne peut laisser perdurer l'insécurité instaurée par des manifestations de violences, inacceptables au sein d'un établissement d'enseignement, notamment des vols à répétition dus à la vulnérabilité des bâtiments du campus.

La Présidence, conformément à sa volonté de parvenir à une sortie apaisée de cette situation inédite, a convenu avec les occupants d'un départ des locaux de l'université le 17 juin 2018. Malgré les engagements portés par le comité de médiation, la Présidence n'a pu que constater une nouvelle fois que la situation était paralysée.

C'est donc en responsabilité, dans le cadre du respect des règles de l'Etat de droit et avec le souci de permettre les meilleures conditions de rentrée aux étudiants ainsi qu'à la communauté pédagogique, que la Présidence de Paris 8 a demandé au préfet du département de la Seine-Saint-Denis de procéder à une mise à l'abri des personnes évacuées.

La Présidence de l'Université Paris 8, garante de l'intégrité des conditions d'étude et de travail de ses personnels et de ses étudiants, condamne fermement les dégâts occasionnés et regrette l'instrumentalisation qui a pu être faite, dans le cadre de cette occupation, de situations de détresse individuelles, parfois au mépris de l'intérêt même des personnes. Elle souhaite que la situation de l'Université puisse désormais s'apaiser et que la rentrée universitaire se passe dans les meilleures conditions, une fois les locaux remis en état.

L'Université sera fermée administrativement ce jour.